



Candidature soutenue par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU
Engagé-es au quotidien pour la recherche publique

Élection au Conseil scientifique du CNRS Collège A2

Nathalie VIENNE-GUERRIN, IRCL, Univ. Paul-Valéry Montpellier 3

Je suis Professeure des universités à l'Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (UMR5186), à l'université Paul-Valéry Montpellier 3. Mes recherches portent sur Shakespeare, que j'étudie dans son temps mais aussi dans notre temps, en développant des recherches sur la langue de Shakespeare mais aussi sur Shakespeare à l'écran. J'ai dirigé l'IRCL pendant 11 ans (2009-2020). J'ai été membre élue (2015-2018) et présidente (2018-2023) du Conseil Scientifique de l'InSHS. Je suis actuellement Vice-Présidente recherche de l'université Paul-Valéry Montpellier 3, déléguée aux relations avec les organismes de recherche (2021-2024). Je vous propose de mettre cette expérience à profit, en vous représentant et en défendant au mieux la recherche fondamentale dans sa diversité, ainsi que l'éthique et la déontologie scientifiques.

Comme professeure des universités, membre d'une petite UMR de SHS, je suis très attentive aux liens qui existent entre CNRS et universités et très attachée à la présence du CNRS sur le territoire. Je pense que le CS peut être un lieu de réflexion sur les questions de politique de site complexes qui se posent.

Comme enseignante-chercheuse, je suis très attachée au maintien du potentiel recherche des établissements, universités et CNRS et préoccupée par l'insuffisance chronique du nombre de postes pérennes (à la fois IT et chercheur·e-s) qui touchent nos institutions. Et comme enseignante-chercheuse syndiquée, je pense qu'il n'est pas vain de mener des réflexions au sein d'un conseil scientifique et je pense que le CS peut être une instance dont les questionnements et recommandations peuvent être entendus.

Comme chercheuse, je suis très attachée à la liberté de la recherche et m'interroge sur la confusion qui s'est installée entre recherche et recherche d'argent. Pour moi, faire de la recherche, ce n'est pas récolter de l'argent. Je pense, là encore, que le CS peut être le lieu de réflexion et de modération de la course effrénée aux appels à projets et le lieu où l'on se doit de redire combien il est essentiel de promouvoir un financement pérenne de la recherche.

C'est avec ces valeurs, qui sont aussi celles de mon syndicat, que je me présente et m'engage à :

- contribuer au travail du conseil scientifique avec le souci constant de servir la communauté scientifique dans son ensemble de manière transparente et impartiale ;
- œuvrer pour l'exercice plein et entier par le CS de l'ensemble de ses prérogatives ;
- promouvoir toute forme d'échange et de collaboration entre le CS et les autres instances du Comité national de la recherche scientifique ;
- promouvoir une politique scientifique de coopération, plutôt que de compétition, à tous les niveaux.

Enfin je m'engage à défendre les intérêts des chercheurs et des chercheuses, afin de leur permettre de disposer des moyens nécessaires pour une recherche sereine, créative et éthique. Les postes doivent être en nombre suffisant pour assurer le renouvellement régulier du personnel scientifique et permettre des promotions justes et décentes, seuls gages de la revalorisation des carrières.

C'est par leur caractère collectif que ces engagements prennent tout leur sens, et c'est pourquoi je vous invite à voter également pour les autres candidat·e-s soutenu·e-s par le SNCS-FSU et par le SNESUP-FSU.



**Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU soutiennent
des candidates et des candidats
dans les collèges A1, B1, A2, B2 et C
du CS du CNRS**

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
SNESUP-FSU et SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU défendent et promeuvent un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par établissements de la recherche publique.

Pour la recherche publique

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU portent une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, et avec les enseignant-es-chercheur-es de leurs unités mixtes de recherche (UMR) : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Les universités et les organismes coopèrent sur le terrain de la science au sein des UMR, qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU ont combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Ils ont obtenu la sanctuarisation du statut des personnels et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Ils continueront à lutter pour le renforcement des universités et des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice des unités mixtes de recherche. Ils s'opposeront à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national. Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et ont obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU se sont opposés tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Ils continueront à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des mesures délétères de la LPR, notamment les chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.